

Or, aujourd'hui, nous apprenons qu'elle n'est pas morte. Nous apprenons, à la suite d'un article de M. Robert Reguly que M<sup>lle</sup> Munsinger est encore vivante...

[Traduction]

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, voulez-vous demander au député de Winnipeg-Sud-Centre de reprendre son siège; bref, d'y rester soudé, afin que je puisse continuer mes observations?

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Villeuveuve demandait l'application du Règlement.

**L'hon. M. Churchill:** Il s'était mis à lire un article de journal quand j'ai invoqué le Règlement. D'après son compte rendu, la femme vit encore.

**M. Caouette:** J'en appelle au Règlement, comme le député l'a fait il y a un instant. Je ne me suis pas opposé à l'exercice de son droit et je lui demande de ne pas porter atteinte au mien.

**M. Nielsen:** Alors, n'essayez pas de faire passer l'article en fraude.

**M. Caouette:** Nous vous connaissons bien.

**L'hon. M. Ricard:** Nous vous connaissons aussi.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, il s'agit de rétablir les faits.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre soutient que le ministre de la Justice a déclaré que M<sup>lle</sup> Munsinger était morte. Ce n'est pas exactement sa déclaration. Il a dit, apparemment, que selon des informations, elle serait morte il y a quatre ans. Or, aujourd'hui, le 11 mars 1966, nous découvrons qu'elle est bel et bien vivante, et qu'elle a parlé au téléphone à M. Robert Reguly, du *Toronto Star*, et que l'histoire dit,...

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il y a un instant la présidence allait proposer de redonner la parole au député de Villeneuve. Maintenant ce n'est pas si sûr. Je redemande au député de s'abstenir de citer cet article de journal et de poursuivre ses observations.

**M. MacInnis:** J'en appelle au Règlement. Monsieur l'Orateur, le député invoque le

[M. Caouette.]

Règlement et lance une diatribe de 15 minutes avant d'en venir au fait. Mon rappel au Règlement tient à ce qu'on a parlé d'une femme vivant en Allemagne et qu'on avait dit morte.

• (4.20 p.m.)

J'ai lu les nouvelles de presse maintenant et je vous signale, ainsi qu'à tous les députés, qu'il y a même dissimilitude entre les noms. Les noms ne sont même pas semblables.

**M. Langlois (Mégantic):** J'invoque le Règlement. C'est la première fois dans cette Chambre que je vois les membres de l'opposition dans un état si pitoyable qu'ils en ont peur des morts.

**M. l'Orateur suppléant:** Le Règlement n'est pas en cause.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je ne fais pas de déclaration, je pose des questions. Les conservateurs ne comprennent rien là-dedans. Ai-je le droit de poser des questions au gouvernement, à l'honorable ministre de la Justice? Je ne vais pas à l'encontre des commentaires 156, 157, 158 ou 398 de Beauchesne; je désire poser des questions. Je ne fais pas de déclaration, par moi-même; je prends la responsabilité des questions que je pose.

Est-il vrai, par exemple—je pose la question à l'honorable ministre de la Justice, ou à un ancien ministre de la Justice, s'il y en a un qui veut répondre, de l'autre côté—que M<sup>lle</sup> Munsinger connaissait très bien l'honorable Pierre Sévigny, ancien ministre associé de la Défense nationale à Ottawa?

Maintenant, la question Munsinger, telle que présentée à la Chambre...

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A mon avis, cela n'a rien à voir à l'objet du débat.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je prendre la parole, alors, si les propos de mon collègue sont déclarés irrecevables.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je maintiens que j'ai le droit de poser des questions.

Alors, est-il vrai, selon les déclarations que nous pouvons lire aujourd'hui, qu'un autre ministre de l'ancien gouvernement Diefenbaker connaissait parfaitement bien M<sup>lle</sup> Munsinger?

Maintenant, le cas Munsinger, ainsi que le stipule l'article, est-il un cas de sexe ou un cas de sécurité au Canada?